

**A L'ATTENTION DES PARENTS D'ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES NON BOURSIERS**  
**ANNEE SCOLAIRE 2024 – 2025**

**Rappel** : Le règlement de la demi-pension se fait pour les 04 premiers mois (Septembre – Octobre – Novembre – Décembre 2024), puis par trimestre (Janvier – Février – Mars) et (Avril – Mai – Juin 2025).

Tous les parents sont invités à valider par Internet leur demande de bourse avant de procéder au paiement car, seuls les non bénéficiaires devront régler la demi-pension, selon le calendrier suivant :

- **Mardi 12 – Jeudi 14 – Vendredi 15 – Lundi 18 novembre de 08h00 à 12h00. Pas de règlement le mercredi.**

Septembre : 10 jours : 22,00 €

Octobre : 08 jours : 17,60 €

Novembre : 11 jours : 24,20 €

Décembre : 09 jours : 19,80 €

**Total : 32 jours réels \* : 70,40 € à régler**

(\* tenant compte de 6 jours sans Demi-Pension : Jeudi 26 sept – Mardi 1<sup>er</sup> oct. – Jeudis 3 et 10 oct. – Lundi 14 oct. - Mardi 15 oct.)

- 3 modes de paiement : ESPECES – CHEQUE – CARTE BLEUE
- Chèque libellé à l'ordre de : Agent Comptable Lycée Montgérald, daté et signé au stylo noir ou bleu sans rature.

**Aucun règlement ne sera accepté en dehors des dates précitées.**

La Principale

Sandrine VICTORIN

